

Commune

De

Muriaux

Budget 2020

Budget 2020, compte de résultats (anciennement fonctionnement)

En préambule, nous vous informons que le budget 2020 est établi selon le nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2).

De ce fait, tout le plan comptable a été révisité et il n'est pas possible de tenir une comparaison avec les comptes et les budgets des années précédentes si ce n'est les résultats finaux.

Auparavant, il était permis d'utiliser une partie du bénéfice pour amortir d'anciens investissements ou d'éponger une part du déficit en puisant dans les provisions, selon le décret du MCH2, ces pratiques ne sont plus autorisées.

Vous trouverez ci-dessous la récapitulation du budget 2020 et quelques commentaires sur les dépenses et recettes prévues.

Récapitulation

Compte de résultats	Charges	Revenus	Solde
0. Administration générale	204 079,00	-26 088,00	177 991,00
1. Ordre et sécurité publique - défense	32 370,00	-39 600,00	-7 230,00
2. Formation	660 465,00	-4 000,00	656 465,00
3. Culture - Sports - Loisirs - Eglise	28 950,00	0,00	28 950,00
4. Santé	7 750,00	0,00	7 750,00
5. Prévoyance sociale	371 307,00	-2 500,00	368 807,00
6. Trafic et télécommunications	225 833,00	-82 237,00	143 596,00
7. Protection de l'environnement-Aménagement du territoire	235 800,00	-257 445,00	-21 645,00
8. Economie publique	1 309 260,00	-1 348 385,00	-39 125,00
9. Finances et impôts	94 375,00	-1 361 027,00	-1 266 652,00
Totaux	3 170 189,00	-3 121 282,00	
Résultat (excédent de charges)			48 907,00

0. Administration générale

Ce chapitre regroupe les rubriques du législatif, de l'exécutif, des services généraux et des immeubles administratifs. Soit les jetons de présences et les imprimés pour le bureau de vote, pour un total de fr. 1'625.-- Les indemnités des membres du conseil et des commissions communales, les dons et cotisations aux diverses associations pour fr. 19'775.--. Les salaires du personnel administratif, les charges sociales, les fournitures de bureau, les logiciels informatiques, les honoraires administratifs, les primes d'assurances, soit fr. 182'700.-- pour les charges et des recettes de fr. 26'000.-- concernant les imputations internes du personnel dans les différents services.

1. Ordre et sécurité publique - défense

Ce chapitre regroupe les questions juridiques, le service d'incendie et de secours (SIS), les défenses militaires et civiles. Soit la police des constructions, le contrôle des habitants, les mensurations officielles, pour fr. 32'300.--. La contribution au SIS et à l'office de protection civile pour fr. 11'000.--. Quant aux recettes de fr. 39'600.--, il s'agit des taxes cadastrales et d'exemption.

2. Formation

Dans ce chapitre nous retrouvons les écolages, fr. 132'000.-- les frais des écoles, fr. 15'000.-- et les charges d'enseignement, fr. 513'460.--. La location de la salle de psychomotricité rapporte environ fr. 4'000.--.

3. Culture - Sports - Loisirs - Eglise

Nous retrouvons ici l'entretien de l'horloge de l'église, les contributions aux sociétés locales, celle du Centre de loisirs, (fr. 26'000.--) et du Bibliobus.

4. Santé

Les infirmières scolaires, fr. 2'100.--, les soins dentaires, fr. 5'500.-- et la cotisation à la ligue pulmonaire, fr. 150.-- composent les charges de cette rubrique.

5. Prévoyance sociale

Ce chapitre regroupe les charges cantonales et communales de l'AVS, fr. 167'000.--, la sortie des aînés ainsi que l'attention pour Noël, fr. 2'500.--, les allocations de naissances et les prestations à la caisse de chômage, fr. 13'600.-- et la répartition des charges de l'Action sociale, fr. 187'000.--.

La caisse de compensation nous alloue une contribution de fr. 2'500.-- pour notre agence communale AVS.

6. Trafic et télécommunication

Dans cette rubrique nous retrouvons le traitement et les cotisations sociales du personnel d'exploitation, fr. 118'000.--, l'entretien et le déneigement des routes, fr. 55'000.--, les fournitures, outillage, l'entretien et les assurances des véhicules, fr. 14'000.--, l'éclairage public, achat électricité et entretien des installations, fr. 30'300.-- et la contribution aux transports publics, fr. 8'600.--. Les recettes, quant à elles, englobent les imputations du personnel d'exploitation dans les services, fr. 44'600.--, les redevances de la Goule, fr. 24'000.--, les subventions du Canton pour le déneigement, fr. 9'000.-- et sa participation à l'électricité du rond-point, fr. 3'200.--, les locations de terrain, fr. 1'400.--.

7. Protection de l'environnement - Aménagement du territoire

Ce chapitre regroupe, **1.** l'approvisionnement en eau, soit l'achat d'eau pour fr. 100'000.--, de nouvelles hydrantes, fr. 12'000.--, l'entretien des installations, les frais d'analyses et l'électricité du réservoir, fr. 32'800.--, les charges du personnel, fr. 24'100.--. Les recettes sont composées des ventes d'eau et les locations de compteurs pour fr. 190'000.--. **2.** La gestion des déchets, soit les charges de personnel, fr. 11'150.--, l'enlèvement et l'incinération des ordures, fr. 23'600.--, la gestion de l'Eco Point, fr. 12'000.--, l'utilisation de la place de compost de Saignelégier, fr. 3'500.--. Les recettes proviennent de la taxe de base, fr. 42'000.-- et de la taxe aux sacs, fr. 25'000.--. **3.** Notre part à la gestion du centre de déchets carnés, fr. 4'200.--. **4.** l'arrondissement de sépulture avec les contributions pour le cimetière des Breuleux, fr. 1'800.--, et celui de Saignelégier, fr. 2'000.--. **5.** L'aménagement du territoire avec des frais d'honoraires s'élevant à fr. 7'000.--.

8. Economie publique

Dans ce chapitre sont traités, **1.** Les pâturages de Muriaux qui s'autofinancent sur un roulement de fr. 845'730.--, **2.** Les pâturages du Peuchapatte qui s'autofinancent eux sur un roulement de fr. 170'400.--, **3.** L'entretien des chemins ruraux, fr. 20'000.--, montant qui sera prélevé sur le fonds des chemins. Les taxes d'entretien des chemins devraient rapporter fr. 26'300.-- pour Muriaux et fr. 3'200.-- pour Le Peuchapatte. Le tiers de la redevance pour les éoliennes, soit fr. 16'700.-- sera également versé sur le fonds des chemins. **4.** Les forêts, dans lesquelles il est prévu d'investir fr. 195'000.-- de coupes, fr. 4'000.-- de nouveaux plants, fr. 6'000.-- pour l'aménagement de ces nouveaux îlots et l'entretien des existants. Fr. 48'500.-- de contributions au triage forestier et fr. 6'100.-- d'imputations salariales internes. La vente de grûmes devraient rapporter fr. 188'800.--. Des subventions pour les dégâts aux forêts et pour les soins cultureux pour un montant total de fr. 40'000.-- devraient nous être allouées. Un déficit de plus de fr. 30'000.-- est prévu pour les forêts, l'état désastreux de ces dernières principalement à cause du bostryche implique des coupes sanitaires qui coûtent cher mais ne rapportent pas grand-chose. **5.** Le tourisme avec des cotisations à diverses associations pour fr. 1'750.-- divers aménagements pour fr. 5'800.--. Des recettes de fr. 4'200.-- englobent la rétrocession de Jura tourisme et des pistes pour cavaliers.

9. Finances et impôts

Des recettes fiscales ordinaires, fr. 808'000.-- sur les revenus et fr. 196'000.-- sur la fortune, des variations et partages d'impôts, fr. 65'500.--, les impôts à la source et des travailleurs frontaliers, fr. 57'000.--. Les taxes immobilières rapportent fr. 90'000.-- et un montant de fr. 29'000.-- composé des impôts sur les gains en capital, les gains immobiliers, sur les successions, ainsi que la taxe de séjour des résidences secondaires et la taxe des chiens complètent les recettes fiscales. La péréquation financière nous annonce un montant de fr. 28'447.--. Les charges financières de nos immeubles s'élèvent à fr. 76'000.-- et les loyers à fr. 81'000.--. Des amortissements du patrimoine administratif pour fr. 14'700.--

Comptes des investissements

1. Réfection de la route entrée Sud du village de Muriaux	26 000,00
2. Bétonnage des crèches aux loges du Cerneux-Veusil	15 000,00
3. Construction d'une STEP à la bergerie des Fonges	30 000,00
4. Réfection des dessertes agricoles, étape 1	440 000,00
Total des investissements	511 000,00

Taxes et quotités

Quotité d'impôt	1,6
Taxe immobilière	1,5 o/oo
Avance cadastrale	0,396 o/oo
Taxe des chiens	35.--
Taxe de séjour, résidence secondaire	300.--
Entretien des chemins - Muriaux	40.--/ha
Taxe minimale entretien des chemins	20.--
Entretien des chemins - Peuchapatte	20.--/ha
Taxe minimale entretien des chemins-Peuch	20.--
Muriaux - Encrannes au pâturage	110.--
Muriaux - Encrannes aux bergeries	110.--
Muriaux- Ristourne par encranne selon contrat Hoduflu aux bergeries	30.--
Peuchapatte - Encrannes au pâturage	100.--
Peuchapatte - Encrannes à la montagne	140.--
Tarif horaire, vacations, commissions, travaux divers	25.--

Taxe des ordures

Par personne dès le 1er janvier de
la 23ème année

Appartement de vacances	65.--
Résidences secondaires	120.--
Exploitations agricoles 0-15 encrannes	200.--
Exploitations agricoles + 15 à 30 encrannes	50.--
Exploitations agricoles + 30 encrannes	70.--
Activités commerciales, une personne	100.--
Activités industrielles et commerciales	70.- à 80.-
Hôtels, restaurants	300.- à 600.--
Accueil, bureaux	500.--
Colonies	200.- à 1'300.--

Taxe de l'eau

Par m3	3.--
Minimum pour les résidents	80.--
Minimum résidences secondaires	300.--
Location de compteurs	80.--

Muriaux, février 2020

Le Conseil Communal